



COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DU CHIEN D'ARRET



Réunion en visioconférence du 11 mai 2026

Présents: Nathalie PARENT, Joël CHAUVET, Pierre DEBRET, Yves JONCOUR, Dominique LEBRUN, Jean-François MAILLET, Fabrice MUSCARI.

BILAN SAISON PRINTEMPS 2026

6746 parcours pour 896 chiens avec 17% de chiens classés.

Nous avons pu assister à quelques beaux concours avec les premières expériences de lâchers de perdrix ce qui a redonné un peu d'espoir aux intervenants . Ces réintroductions devraient se multiplier l'an prochain.

CALENDRIERS SECOND SEMESTRE 2026

Il a fallu programmer 392 concours sur 118 journées ce qui a nécessité quelques interventions de Joël CHAUVET et de notre Présidente qui veillent à ce que certaines organisations ne réservent pas de trop longues périodes cependant intéressantes pour trouver un équilibre financier. Il manque encore, à ce jour, quelques autorisations.

Pour les BICP, nous aurons quelques concours qui vont se superposer.

MODIFICATIONS AU REGLEMENT

- Pour les épreuves de printemps et d'automne, 15 chiens pouvaient être inscrits dans chaque batterie. Devant la diminution des oiseaux au printemps , le nombre maximum de chiens par batterie est donc ramené à 12.
- Les concours bécasses et bécassines gardent leur spécificité : lors d'un concours bécassines, le point sur bécasse ne compte pas de même lors d'un concours bécasses le point sur bécassine ne compte pas.
- Le tarif des engagements dans les BICP reste de 65 euros maximum.
- Lors des concours d'automne avant l'ouverture de la chasse ou en cas d'interdiction de tir par les autorités compétentes, il est possible d'organiser en « NO KILL ». Le gibier n'étant pas tiré, il était important de réglementer ce rapport à froid. Sur la base d'un projet présenté par Dominique LEBRUN, ces consignes seront envoyées aux organisateurs et aux Juges :

Article 95 : Concours Automne sans prélèvement gibier (Uniquement si imposé par des impératifs administratifs, refus des DDT et chasse non ouverte).

L'organisateur devra prévoir pour les rapports à froid 3 gibiers morts pour 12 chiens par série. Ces oiseaux devront être à cet effet fournis morts par l'éleveur, avec attestation de provenance, dans le cas de chasse non ouverte. En cas de refus des autorités administratives ces oiseaux devront être euthanasiés au moyen d'une pince à volaille prévue à cet effet.

Pour figurer au classement, un chien devra après un arrêt :

- a) Être spontanément sage au départ de l'oiseau et au coup de feu (Pistolet d'alarme de préférence de calibre 9 mm . Le tir devra être effectué par le juge.



COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DU CHIEN D'ARRÉT



- b) Avoir effectué un rapport à froid correct et à l'ordre du juge immédiatement après l'envol de l'oiseau, **sans avoir été raccroché** et sans intervention du conducteur.
- c) Aura effectué un parcours maximum de 15 minutes et de grand mérite.

Dans le cadre du bien-être animal, il est fortement CONSEILLE, dès la prochaine saison d'euthanasier **les** oiseaux blessés en Field d'automne et en BICP au moyen d'un pic à volaille. Cette procédure reste à l'initiative des organisateurs. Ce qui signifie que la CUNCA ne peut être tenue pour responsable en cas de problème de type de celui rencontré récemment.

AVENIR DES CONCOURS DE PRINTEMPS

- Pour donner suite à une proposition de l'Association des Dresseurs Professionnels, il est décidé de porter le montant de l'engagement pour les concours de printemps à 45 euros si des lâchers de perdrix ont été réalisés en été ou à l'automne précédent (factures à joindre à la demande de dépôt des dates). Pour les autres concours, l'engagement reste à 40 euros.

Pour encadrer ces lâchers avant les concours, un cahier des charges sera proposé par Fabrice MUSCARI pour éviter par exemple les lâchers trop tardifs d'hiver ou de printemps.

- Concours en Espagne

Pour le futur calendrier, il est décidé de ramener à 3 le nombre de jours de concours organisés par la France dans la région de TOLEDE ceci afin de respecter les organisateurs français. La proposition de concours en Andalousie émanant du club espagnol de l'Epagneul breton n'est pas retenue.

- OPEN de France Grande Quête

Malgré une hauteur des cultures assez importante, la compétition s'est bien déroulée : 3 batteries de concours avec, en moyenne, dix couples de perdrix par batterie. Le déficit financier est pris en charge par la Centrale Canine. Pour le printemps à venir, il est envisagé d'organiser une semaine de GQ la troisième semaine de février.

INTERNATIONAL

- Le **défraiement** pour les chiens sélectionnés dans les équipes de France concourant à l'étranger et pour ceux sélectionnés pour la Coupe Latine sera de 300 euros octroyés au propriétaire du chien. Ces derniers doivent faire parvenir leur RIB à la CUNCA dans le mois qui suit la manifestation.

- Nathalie PARENT propose une **charte du sélectionneur** lui demandant photos, comptes-rendus et résultats des participants :

VADE MECUM DU SELECTIONNEUR – JUGE EQUIPE DE France

- Envoyer dès la sélection copie de la 1^{ère} page des CT des chiens sélectionnés en équipe de France à la CUNCA et au responsable international en vue des engagements



COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DU CHIEN D'ARRET



- Demander aux concurrents leur RIB (propriétaire et non pas conducteur) et les envoyer à la CUNCA au plus tard avant la fin du mois de l'évènement
- Gérer avec D. Lebrun les tenues SCC, veiller à ce qu'elles soient sur place et portées pour la cérémonie d'ouverture de l'évènement, y être présent avec un drapeau français.
- Envoyer une photo de l'équipe de France à la CUNCA
- Communiquer à la CUNCA au jour le jour les résultats
- En vue du remboursement des frais de déplacement, remplir la feuille Adhoc accompagnée des justificatifs et l'adresser à la CUNCA au plus tard avant la fin du mois qui suit l'évènement.

Tous envois faits par mail (nathalie.dsh@gmail.com) à l'exclusion des SMS, messenger ou autres.

- **Pour les futurs Championnats internationaux, les sélectionneurs seront :**

Coupe Latine de Grande Quête en Pologne : Jean Philippe JULIEN

Coupe d'EUROPE grande quête en Serbie : Fabrice MUSCARI

Championnat du MONDE en Serbie, pour les Continentaux Yves JONCOUR et pour les Britanniques Thierry SOUSTRE. La sélection est prévue à ESCOURCES le 10 octobre.

- Obligation d'avoir présenté en France pour faire partie d'une équipe de France.

Fabrice MUSCARI se charge de prévoir les clauses permettant d'élaborer un règlement sur ce point.

- **Règlements FCI**

- Précisions sur les barrages :

« Lors d'un barrage, un passage complet est réalisé sur la gauche et sur la droite afin de pouvoir évaluer tant la recherche que le style.

Si un chien prend un point, il recommence de sorte qu'un passage complet puisse être évalué sur les deux ailes.

Le premier passage complet à gauche et le premier passage complet à droite entrent en ligne de compte. Le style, y compris le point, est particulièrement important. Un chien qui ne patronne pas lors d'un barrage est éliminé.

Une tache accidentelle lors des deux premiers passages n'entraîne pas l'élimination. Le terrain choisi pour disputer le barrage doit correspondre à la discipline, permettant aux chiens une capacité de recherche appropriée pour cette discipline. »

- Ordre de passage des femelles en chaleur :

« Spécifiquement dans les concours organisés dans des régions montagneuses, il est préférable que les femelles en chaleur ouvrent le concours car elles peuvent ensuite rester dans les voitures et ne pas être sur le terrain durant toute la journée. »

- Sélection dans une équipe nationale



COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DU CHIEN D'ARRÊT



C'est maintenant la nationalité du chien (pays de naissance) qui est prise en compte et non celle de son propriétaire.

OPEN DE FRANCE AUTOMNE 2026

Les juges suivants seront invités :

Mesdames Sylvie HENOCQUE et Laurence MADIOT, Messieurs Alain DERACHE, Stéphane ETCHEVERY, Pierre FLOIRAS, Jean-Yves GUILHEMJOUAN, Yves JONCOUR, Jean-Philippe JULIEN, Gilles LALAUDE, Dominique LEICKMAN, Jean-François MAILLET, Max MESTEPES, Fabrice MUSCARI, Marcel PEYRAT, Olivier SOUBIELLE, Thierry SOUSTRE, Régis TOULET.

- Prérequis pour participer à l'OPEN (récompenses obtenues en concours ouvert, ICVO et ICP)
 - Continentaux : CACT ou RCACT obtenu en solo ou couple
 - Britanniques : CACT ou RCACT obtenu en couple
- Prérequis pour la Coupe de France de Chasse Pratique : BICP première catégorie ou premier prix dans une épreuve internationale.

QUESTIONS DIVERSES

Le courrier de Monsieur THOUY est étudié mais laissé sans suite car nous avons déjà 395 journées de concours à placer et il ne serait pas raisonnable d'en prévoir davantage.

POINTS A APPROUVER PAR LE COMITE SCC

- Retour à 12 chiens par concours au lieu de 15.
- Règlement spécifique en cas d'obligation administrative d'épreuve no kill ».
- Augmentation des tarifs d'engagement de printemps au cas de lâcher de gibier préalable. Diminution du nombre de concours français en Espagne.
- Mise en place d'une charte du sélectionneur.
- Obligation pour le chien d'avoir été présenté en France pour prétendre à une place en équipe de France.